

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS**

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 08 février 2016

Sous la présidence de M. Pierre Cuypers (Membre du CESER et doyen d'âge),
assistaient à la réunion :

- Madame Anne Cabrit : Conseillère Régionale
- Madame Sophie Deschiens : Conseillère Régionale
- Monsieur Gérard Hebert : Conseiller Régional
- Monsieur Claude Bodin : Conseiller Régional
- Madame Brigitte Marsigny : Conseillère Régionale
- Monsieur Ludovic Toro : Conseiller Régional
- Monsieur Jean-François Vigier : Conseiller Régional
- Madame Huguette Fouché : Conseillère Régionale
- Madame Ramatoulaye Sall : Conseillère Régionale
- Madame Roseline Sarkissian : Conseillère Régionale
- Madame Melissa Youssouf : Conseillère Régionale
- Monsieur Didier Mignot : Conseiller Régional
- Madame Vanessa Juille : Conseillère Régionale
- Madame Dominique Duval : Membre du CESER
- Monsieur Damien Greffin : Membre du CESER
- Monsieur Jean-Jacques Boussaingault : Personnalité qualifiée
- Monsieur Michel Fouchault : Personnalité qualifiée

Excusés :

- Monsieur Michel Caffin : Conseiller Régional, pouvoir à Madame Anne Cabrit,
- Monsieur Benoit Chevron : Conseiller Régional, pouvoir à Monsieur Gérard Hebert,
- Monsieur Olivier Dosne : Conseiller Régional, pouvoir à Madame Sophie Deschiens,
- Madame Corinne Rufet : Conseillère Régionale,
- Monsieur Etienne De Magnitot : Personnalité qualifiée, pouvoir à Monsieur Claude Bodin,
- Monsieur Christophe Hillairet : Personnalité qualifiée, pouvoir à Monsieur Damien Greffin,

Assistaient en outre les collaborateurs ci-après de l'Agence des espaces verts :

- Monsieur Eric Goulouzelle : Directeur général par intérim
- Madame Mara Boness : Directrice des Ressources et des Moyens
- Monsieur Pascal-François Ducloux : Responsable Pôle secrétariat général
- Madame Karine Baumgartener : Gestionnaire de l'administration générale
- Madame Faossatou Combes : Assistante de la Directrice des Ressources et des Moyens

Étaient également présents :

- Monsieur Jean-Michel Pons : Trésorier Principal

- Madame Marie Gueydan : Chargée de mission Patrimoine et Ressources Naturels - CRIF
- Madame Magali Charmet : cheffe de service Biodiversité-CRIF

Accueil des Conseillers régionaux, des personnalités qualifiées et des membres du CESER, qui composent le Conseil d'administration par Eric Goulouzelle, Directeur général par intérim. Présentation des membres de l'administration présents et des éléments d'information concernant l'Agence des espaces verts.

Appel des présents, constat du quorum et appel du doyen d'âge, pour présider le Conseil d'administration : Monsieur Pierre Cuypers.

La séance est ouverte à 14 h 20, sous la présidence de Monsieur Pierre Cuypers.

« Nous sommes lundi 8 février, nous allons élire un président et le bureau de l'AEV. Notre région, comme toutes les régions ont vécues des élections qui ont changé les gouvernances. Nous sommes dans une belle région et nous avons la chance d'avoir un organisme comme cette agence [...] »

Je formule le souhait que ce nouveau mandat soit celui de l'audace de toujours maintenir une unité, l'audace d'avoir de l'ambition, celle de réussir nos projets et affirmer ainsi nos valeurs. L'audace aussi d'affirmer nos différences mais aussi de comprendre notre complémentarité. Je rappellerai une phrase de Winston Churchill : « il ne sert à rien de dire médiocrement : nous avons fait de notre mieux. Il faut au contraire, avec courage et volonté, réussir à faire ce qui est nécessaire ».

Je vais maintenant vous donner lecture de l'article R4413-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : qui nous indique la marche à suivre [...] »

Lecture est faite.

« Je vous propose donc de choisir maintenant comme secrétaire de cette séance, le plus jeune membre de notre assemblée: Madame Melissa Youssouf.

Nous allons passer au point un de notre ordre du jour : nous allons procéder au vote de la présidence de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France. »

Élections du (de la) président(e)

Appel à candidature

Anne Cabrit est candidate à la présidence de l'AEV

« Madame Anne Cabrit est candidate, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote :

23 votants, Anne Cabrit 18 voix, 5 bulletins blancs

« Madame Anne Cabrit est élue Présidente du Conseil d'administration de l'AEV »

Madame Anne Cabrit présidente de l'AEV :

« Je tenais à vous remercier pour m'avoir accordé votre confiance, je voulais également remercier Mr Olivier Thomas, le précédent président, que j'ai rencontré il y a quelques jours. Pour me présenter : je suis maire d'une commune rurale dans les Yvelines, et je connais bien tout ce qui touche à la ruralité, à l'aménagement du territoire, aux espaces naturels et forestiers. Je souhaite que nous travaillions tous ensemble dans le souci de l'intérêt général. Je souhaite également remercier le Directeur général par intérim, Monsieur Eric Goulouzelle et l'ensemble des services administratifs qui ont préparé ce Conseil d'administration. Nous apprendrons à nous connaître au cours de cette mandature, merci de votre confiance. »

Élections des Vice-président(e)s

« Nous allons poursuivre l'ordre du jour par l'élection des Vice-présidents. Je vous propose de voter, pour les points suivants, à main levée ».

Le Conseil d'administration approuve le mode de scrutin

- Arrivée de Monsieur Benoit Chevron : Conseiller Régional

Appel à candidature pour le poste de 1^e Vice-président :

Michel Fouchault est candidat au poste de 1^e Vice-président de l'AEV

Déclaration de candidature de Mr Michel Fouchault et demande de Mme Ramatoulaye Sall pour attribution d'un poste de Vice-président(e) à l'opposition. Madame la Présidente répond qu'un poste sera réservé à l'opposition parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

« Monsieur Michel Fouchault est candidat, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, Michel Fouchault 18 voix pour, 5 abstentions

« Monsieur Michel Fouchault est élu 1^e Vice-président de l'AEV »

Appel à candidature pour le poste de 2^e Vice-président :

Monsieur Gérard Hébert est candidat au poste de 2^e Vice-président de l'AEV

Déclaration de candidature de Mr Gérard Hébert.

« Monsieur Gérard Hébert est candidat, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, Gérard Hébert 18 voix pour, 5 abstentions

« Monsieur Gérard Hébert est élu 2^e Vice-président de l'AEV »

Appel à candidature pour le poste de 3^e Vice-président :

Monsieur Olivier Dosne est candidat au poste (candidature transmise par écrit) de 3^e Vice-président de l'AEV

Déclaration de candidature de Mr Olivier Dosne.

« Monsieur Olivier Dosne est candidat, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, Olivier Dosne 17 voix pour, 6 abstentions

« Monsieur Olivier Dosne est élu 3^e Vice-président de l'AEV »

Appel à candidature pour le poste de 4^e Vice-président :

Monsieur Jean-François Vigier est candidat au poste de 4^e Vice-président de l'AEV

Déclaration de candidature de Mr Monsieur Jean-François Vigier.

« Monsieur Jean-François Vigier est candidat, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, Jean-François Vigier 18 voix pour, 5 abstentions

« Monsieur Jean-François Vigier est élu 4^e Vice-président de l'AEV »

Appel à candidature pour le poste de 5^e Vice-président :

Mesdames Huguette Fouché et Ramatoulaye Sall sont candidates au poste de 5^e Vice-président de l'AEV

Déclaration de candidature de Mesdames Huguette Fouché et Ramatoulaye Sall.

« Madame Huguette Fouché est candidate, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, Huguette Fouché : 17 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

« Madame Ramatoulaye Sall est candidate, nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, Ramatoulaye Sall : 4 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention

« Madame Huguette Fouché est élu 5^e Vice-présidente de l'AEV »

Élections des membres du Bureau

Présidente : « Nous allons poursuivre en élisant les membres du Bureau. Pour rappel à l'AEV le bureau est constitué de la Présidente, de 5 Vice-présidents et de 7 membres, soit 13 membres du Bureau au total. Je vous propose une liste de 7 personnes pour cette élection :

Madame Sophie Deschiens,

Monsieur Benoit Chevron,

Monsieur Claude Bodin,

Madame Brigitte Marsigny,

Monsieur Pierre Cuypers,

Monsieur Etienne De Magnitot, (candidature transmise par écrit)

Monsieur Christophe Hillairet.»

Déclarations et candidatures des différents candidats

« Nous allons procéder au vote »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, liste proposée par la Présidente : 18 voix pour, 5 abstentions

La liste présentée par la présidente est élue.

Élections des membres de la Commission d'appel d'offre (CAO)

La Présidente : « Nous allons poursuivre notre ordre du jour en élisant les membres de la Commission d'appel d'offre. Pour rappel, à l'AEV, la commission d'appel d'offre est composée de la Présidente, du suppléant de la Présidente de 2 membres titulaires et de deux membres suppléants. Je vous propose comme titulaire Monsieur Etienne De Magnitot, comme membre suppléant monsieur Benoit Chevron. Je propose à l'opposition le choix d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Madame Ramatoulaye Sall est présentée comme titulaire et monsieur Didier Mignot comme suppléant »

« Nous allons procéder au vote concernant cette liste : membre titulaire Monsieur De Magnitot et membre suppléant Monsieur Benoit Chevron et pour l'opposition Madame Ramatoulaye Sall comme titulaire et Monsieur Didier Mignot comme suppléant »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, liste proposée par la Présidente : 23 voix pour, 1 abstention

Présidente : « nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour : les délégations du Conseil d'administration au Bureau et au Président;

Rapport N° 16-003 (bis) : Attributions déléguées par le Conseil d'administration au Bureau

Présentation du rapport par la Présidente

« Les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence (article R. 4413-10 du code général des collectivités territoriales) prévoient que le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions à son bureau.

Le bureau pouvant ainsi se réunir en séance délibérante lorsque la tenue du conseil d'administration est éloignée alors que des points urgents doivent faire l'objet d'une décision.

Cette réunion en séance délibérante du bureau est exceptionnelle.

À noter, le bureau ne peut délibérer sur les points suivants : vote du budget, emprunts, approbation du compte administratif et aux mesures de même nature (conformément à l'article susvisé).

Une délibération du 04/05/2010 (n° 10-044) du conseil d'administration prévoyait des domaines de délégation qu'il conviendrait aujourd'hui de mieux préciser.

Aussi, il vous est proposé d'approuver que le bureau délibère sur les domaines suivants :

- Les mesures relatives à l'organisation générale de l'Agence ;*
- L'acquisition et l'aliénation des biens nécessaires au fonctionnement de l'Agence ;*
- Les effectifs et les conditions de recrutement du personnel dans le respect des textes législatifs et réglementaires relatifs à la fonction publique territoriale ;*
- Le lancement des procédures préalables aux marchés publics ;*
- La passation et la conclusion de marchés publics et les éventuels avenants à ces marchés ;*
- La passation et la conclusion de tout contrat relatif aux occupations du domaine régional (convention de mise à disposition, autorisation d'occupation temporaire, bail d'habitation, bail rural, concessions, bail emphytéotique....), protocoles d'accord, transactions ;*
- La conclusion des conventions visées à l'article R. 4413-2 du code général des collectivités territoriales ;*
- La contribution de l'Agence aux études ;*
- Les attributions de subventions et prêts ;*
- L'individualisation des autorisations de programme relatives aux opérations d'aménagement ;*
- Les actions en justice ;*
- Le dépôt des permis de construire et de démolir ainsi que toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation d'une opération de construction ou de rénovation d'un immeuble ou ouvrage régional géré par l'Agence ou dont les droits d'un propriétaire lui ont été transférés ;*
- Les opérations d'acquisition d'immeuble réalisées au nom et pour le compte de la région Ile-de-France. »*

La Présidente : *« Nous passons au vote »*

Votants : 19 + 4

Pour : 22 voix

Contre : 0

Abstention : 1

« Ce rapport est adopté »

Rapport N° 16-003 : Approbation de la délégation consentie à la présidente de l'Agence des espaces verts en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants.

Présentation du rapport par Eric Goulouzelle Directeur général par intérim :

« L'article 26 du Code des marchés publics définit les seuils de mise en concurrence, au-delà desquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent passer un marché ou un accord-cadre à procédure formalisée.

Ces derniers sont de :

- 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux ;
- 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services.

Lorsque leur valeur estimée est inférieure à ces seuils, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être conclus selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur.

Compte tenu du seuil élevé prévu par le Code des marchés publics, il est proposé de fixer un **seuil interne** (procédure propre à l'Agence) **pour les marchés de travaux, à 500 000 € HT** (en marchés de fournitures et services, le seuil de 209 000 € HT n'est pas modifié).

Ainsi, les marchés de travaux inférieurs à 500 000 € HT seront lancés en procédure adaptée et au-dessus de ce seuil, ils seront lancés en procédure formalisée.

A titre, d'information, la procédure formalisée implique :

- d'envoyer des avis de publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et donc d'augmenter les coûts de publicité (en procédure adaptée la publicité au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales suffit à partir de 90 000 € HT). A titre, d'information, le coût d'un avis de publicité au JOUE s'élève à 900 € HT ;
- de respecter le délai de publication de 52 jours (il est de 40 jours quand ils sont réduits), au lieu de 21 jours en moyenne en procédure adaptée ;
- l'interdiction de négocier (possibilité offerte en procédure adaptée et pouvant conduire à une meilleure offre technique et financière) ;
- de respecter le délai de suspension de 16 jours avant la notification en lettre recommandée avec accusé réception au titulaire alors qu'en procédure adaptée, la notification peut se faire par télécopie ou par courriel en respectant un délai de 11 jours ;
- de faire délibérer au conseil d'administration, tous les avenants (quel que soit leur montant), cela pour avoir comme conséquence de réduire la réactivité nécessaire à l'exécution de certains marchés (attente du passage de l'avenant devant le conseil).

En outre, il est proposé que le Président rende compte, au conseil d'administration, de l'ensemble des décisions concernant les marchés et les accords-cadres qui auront été passés en procédure adaptée, à minima deux fois par an.

Ainsi, les membres du conseil d'administration auront connaissance de l'ensemble des marchés passés par l'Agence.

Il vous est donc proposé d'approuver la délégation consentie au Président de l'Agence des espaces verts pour la passation et la conclusion des marchés publics, d'accords-cadres dont les montants sont inférieurs à 209 000 € HT pour les marchés publics et accords-cadres, de fournitures et de services et inférieurs à 500 000 € HT pour les marchés de travaux. »

La Présidente : « *Nous passons au vote* »

Votants : 19 + 4

Pour : 22 voix

Contre : 0

Abstention : 1

« *Ce rapport est adopté* »

Point N° 16-004 Désignation des membres du Conseil d'administration siégeant au Smer Tégéval ;

La Présidente : *Nous allons passer au dernier point à l'ordre du jour qui nous est présenté par Monsieur Eric Goulouzelle, Directeur général par intérim :*

Présentation du Smer Tégéval par Monsieur Eric Goulouzelle, de sa composition, de sa localisation et de ses actions ;

« *Dans l'article 8 de ses statuts le SMER Tégéval indique :*

Le syndicat est administré par un comité syndical de dix membres, chacun ayant voix délibérative, composé des représentants suivants :

- *quatre représentants titulaires désignés par la présidente du Conseil régional, pour la région,*
- *quatre représentants titulaires désignés par le président du Conseil général, pour le département,*
- *deux représentants titulaires désignés par le Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts, pour l'agence.*

La région, le département et l'agence désignent également dix représentants suppléants, appelés à siéger au comité syndical, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un représentant titulaire :

- *deux représentants suppléants désignés par le président de l'Agence des espaces verts, pour l'agence.*

La Présidente : « *Comme l'indique Monsieur Éric Goulouzelle, notre Conseil d'administration doit élire ses représentants. Je me présente comme titulaire avec Monsieur Benoit Chevron comme suppléant, et Monsieur Olivier Dosne comme autre titulaire suppléé par Monsieur Jean-François Vigier* ».

« *Nous allons procéder au vote* »

Résultat du vote à mains levées :

23 votants, liste proposée par la Présidente : 18 voix pour, 5 abstentions

La liste présentée par la Présidente est élue.

La séance est levée à 15h20.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	PV_CA080216
Nature de l'acte	AU - Autres
Classification de l'acte	9.3 - Autres domaines de competences des regions
Objet de l'acte	Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration d'installation du 8 février 2016
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-287500052-20160308-PV_CA080216-AU
Date de transmission de l'acte	15/03/2016
Date de réception de l'accuse de réception	15/03/2016